

Le marché du travail des MNS, BEESAN, BPJEPS-AAN : -- des professionnels (public et privé) :

Ce marché du travail s'équilibre à peu près entre l'offre et la demande. Le problème réside dans la titularisation des agents dans la fonction communale (FPT). D'un côté il y a trop peu de concours ETAPS, d'un autre côté beaucoup de candidats à un emploi stable demeurent avec des CDD (auxiliaires) parfois pendant une décennie puis quittent la profession. Les candidats titulaires d'un BE se retrouvent en concurrence avec des licences STAPS (qui n'ont pas eu le CAPEPS) et qui sont de plus en plus nombreux.

D'où la tentation de bon nombre d'employeurs d'ouvrir des postes d'opérateurs des APS mais l'agent se retrouve là avec la rémunération d'agent d'entretien. Légalement (jusqu'à maintenant) s'il avait été recruté après le 1.4.1992, date de la création de la filière sportive, il ne pouvait normalement enseigner la natation aux écoles sans être éducateur. Avec cette restriction, le ministère de l'Education Nationale voulait contraindre le ministère de la Fonction Publique à intégrer les enseignants en tant qu'ETAPS. Manifestement il n'a pas réussi et devant le manque d'enseignants, l'Education Nationale permet maintenant à un BNSSA, soit un opérateur, d'enseigner en natation scolaire. La rémunération d'un OTAPS 1er échelon IB 351 IM 328 équivaut à 1.183 euros net. Lorsqu'on constate des restrictions actuelles imposées par le gouvernement aux mairies et avec le déficit chronique des piscines, on peut bien se demander quel est l'employeur privé ou public qui ne va pas sauter sur l'occasion pour faire des économies ?

--des saisonniers (public et privé) :

Il y a un net déséquilibre entre l'offre et la demande d'emploi. En effet en ce moment un brevet BPJEPS-AAN coûte environ 5.000 euros de formation + 5.000 euros d'hébergement - déplacements pendant un an SOIT 10 000 EUROS. En résumé TOUS les saisonniers s'ils n'ont pas le bénéfice intégral des leçons travaillent à perte et on comprend que les candidats ne se bousculent pas pour travailler à perte.

Les employeurs publics et privés ont souvent été contraints à demander une dérogation pour employer un BNSSA. Dans ces piscines on ne peut plus apprendre à nager avec un MNS parfois depuis 10 ans : UNE CATASTROPHE.

L'opération SAUV'NAGE - un gaspillage des fonds publics : on a pris des reçus au BPJEPS-AAN, sans les informer pendant leurs stages, des conditions de travail après saison pour les pousser vers ces situations très très précaires de l'opération «Sauv'nage» : enseigner à un petit nombre d'élèves pendant la saison, souvent en double. Le résultat un manque accru de MNS dans les autres piscines.

-- d'une part l'Etat (les contribuables) dépense beaucoup d'argent pour payer des MNS, souvent en double
-- d'autre part certains MNS, qui avaient constitué depuis des années une petite clientèle se retrouvent dans la situation de «voleurs» face à des collègues du SAUV'NAGE qui enseignent la natation avec un prix de revient de leçon de 2 à 3 euros. Pas de quoi survivre après la saison, encore moins d'élever ses enfants !

Bon nombre de mairies réservent la place de MNS saisonnier à un BNSSA dont les parents sont électeurs dans la commune (parfois parents du maire ou d'un conseiller) et attendent le dernier moment : le mois de mai chaque année pour demander la dérogation. Si un candidat MNS postule avant le mois de mai, ces mairies ne lui répondent pas ; s'il postule après, « C'est trop tard, le poste est pourvu ».

La position de notre FMNS :

Manifestement un brevet qu'on l'appelle «BEESAN» ou «BPJEPS-AAN» ou «équivalence» est trop long et trop cher pour satisfaire le marché saisonnier. De ce fait il y a des milliers d'enfants maintenant qui ne peuvent plus apprendre à nager. Cette situation ne pouvait manifestement pas durer et il fallait s'attendre à ce que les ministères introduisent d'autres intervenants hors MNS pour satisfaire à ces besoins.

Il nous faut absolument dans l'intérêt de TOUS (y compris des enfants) /

1° un brevet professionnel dont la formation comprend en même temps la préparation aux concours ETAPS
2° un brevet professionnel raccourci qui permet de surveiller ET enseigner, préparation en cours du soir ou pendant les vacances de Noël et février (semblable à l'ancien MNS d'avant 1985) - **OUVERT À TOUS.**

3° l'intégration immédiate et sans condition des opérateurs des APS qui enseignent vers le cadre d'emploi des éducateurs des APS (qui en ont déjà la charge, les compétences et le brevet).

Si nous n'obtenons pas ces modifications évidentes : les MNS n'existeront plus. Depuis des années les ministères cherchent à séparer le cadre d'emploi d'enseignant de celui de surveillant-sauveteur : une catastrophe sur les salaires qui entraînerait une démotivation générale et dangereuse. Nous avons déjà l'exemple de l'Espagne, de la Suisse, de la Belgique et de l'Italie.

Il n'est pas question de continuer une «guéguerre» entre fédération ou syndicat de MNS, mais de rassembler le plus de monde possible pour obtenir par notre FMNS ou en cas d'échec : par interventions de 2 députés de la part de chaque MNS (adhérent ici ou pas). Cordialement. Le conseil d'administration de la FMNS.



FEDERATION DES MAITRES NAGEURS SAUVETEURS

Union nationale des éducateurs sportifs et des sauveteurs, professionnels et saisonniers

Bureau central : 11, rue Henri Barbusse 33110 Le Bouscat
Tél : 05.24.61.44.81 - mail : fmns@numericable.fr

ENSEIGNER et SAUVER supplément au n° 314 d'août 2017

Les BNSSA agréés en natation scolaire sans une heure de formation pédagogique !

**Le dernier sale coup de Najat Vallaud-Belkacem avant de se faire jeter :
les BNSSA «déclarés compétents» en natation scolaire pour être agréés,
sans même devoir suivre une seule heure de stage pédagogique.**

Qui va encore employer un MNS ?

Le décret n°2017-766 du 4 mai 2017 (voir ci-dessous) donne la possibilité à un employeur de demander l'agrément POUR ENSEIGNER en natation scolaire pour un ou plusieurs BNSSA. Ils sont «réputés compétents» sans avoir même obligation de suivre un stage avec l'inspection académique (article 1) et ce dispositif entre en vigueur «à la prochaine rentrée scolaire 2017» article 2 (ci dessous).

Rappelons que dans la fonction communale un MNS est classé éducateur sportif 2ème classe mais que le BNSSA est classé opérateur des APS et commence au 1er échelon à 1 183 euros nets. Jusqu'à maintenant, les BNSSA ne pouvant travailler en natation scolaire, les MNS étaient un peu protégés. Mais à partir de la prochaine rentrée, l'employeur dans un premier temps peut donc employer un MNS-éducateur pour surveiller (mais pour combien de temps?) et des BNSSA - opérateurs pour enseigner aux scolaires.

Il ne fait aucun doute qu'avec la situation actuelle de beaucoup de mairies (ou de privés) qui cherchent par tous les moyens à faire des économies, beaucoup d'employeurs vont plonger sur cette solution.

Notre FMNS depuis des années voyait venir cette catastrophe :

Contrairement à ce que pensait et faisait la FMNS, on ne pouvait rester dans cette situation où les MNS (qu'ils soient BEESAN ou BPJEPS AAN ou par équivalence avec une licence STAPS) devenaient de plus en plus rares, au point de ne plus ouvrir les piscines, au point de restreindre le personnel, au point de ne plus pouvoir enseigner la natation dans beaucoup de piscines qui fonctionnent après dérogation avec un ou plusieurs BNSSA. Dans certaines communes possédant un bassin d'été, on vend des cours d'aquagym avec des personnes qui n'ont aucun diplôme. Les DDJS ne peuvent plus dire grand chose, il n'y a plus de MNS sur le marché du travail en plein été !

BRAVO LA FMNS de Vandoeuvre : elle aura gagné des sous dans ses formations de BNSSA, en se faisant agréer pour les former et elle aura ainsi participé activement à la ruine de notre profession. Aujourd'hui, nous allons tous en payer le prix, que ce soient les MNS, les BEESAN, les BPJEPS AAN ! **Ne va-t-on pas se retrouver opérateur au SMIG, si on veut travailler ?**

Que nous reste-t-il à faire ?

Notre FMNS va toucher le Président de la République, le Premier ministre et le ministre de l'Education Nationale FIN AOUT en rappelant que certains BNSSA sont formés en 5 jours (voir la publicité sur internet dans la région de Montpellier et bien d'autres). Nous allons à une débandade accrue de la natation scolaire et à des accidents mortels inévitables. Si nous n'obtenons pas, en septembre nous ferons appel à nos adhérents **et autres** pour qu'ils touchent 2 députés, avec modèle de lettre. Pour le moment nos adhérents doivent informer et rameuter les collègues en discutant avec ce texte et les présentes explications à l'appui.

Les collègues hors FMNS qui veulent au moins participer à ce «sauve qui peut» peuvent encore se manifester auprès de notre FMNS. (voir coupon) Le conseil d'administration (voir texte officiel page suivante)